



Pensions alimentaire et autres frais

Par **jerome**, le **30/11/2009** à **11:38**

Bonjour,rn j'ai deux enfants et suit divorcé depuis 5 ans. Je paye une pension alimentaire pour mes enfants et je participe autant que possible au frais (sport ,santé,vestimentaire , fourniture scolaire ,ex) malheureusement ce mois ci les frais de santé on été plus important que d'habitude de ce fait la mère de mes enfants me demande de participé encore au frais je suit un peut cour financièrement pour quelques jours ce qui provoque quelque disputes
.rnQuestion : peut on me demandé de verser plus que la pension décidé par le juge

Par **LeKingDu51**, le **30/11/2009** à **15:33**

Bonjour,rnrnVous pouvez payer plus mais vous n'y êtes pas tenu. Vous n'êtes en effet tenu de payer que ce qui a été décidé judiciairement. rnrnSi cette dernière souhaite que vous payiez plus, elle n'aura qu'à faire une demande de réévaluation de votre pension auprès du JAF.rnrnCdl't